

**Belgian Disability Forum asbl (BDF)**  
**Conseil d'administration**  
**2016-04-12**

**Présents :**

|         |              |      |
|---------|--------------|------|
| Pierre  | Gyselinck    | PG   |
| Gisèle  | Marlière     | GM   |
| Thérèse | Kempeneers   | TKF  |
| Ronald  | Vrydag       | RV   |
| Valérie | Neysen       | VNS  |
| Veerle  | Van den Eede | VvdE |
| Peter   | Schlembach   | PS   |

**Excusée**

|        |         |     |
|--------|---------|-----|
| Emilie | De Smet | EdS |
|--------|---------|-----|

**Secrétariat :**

|           |           |     |
|-----------|-----------|-----|
| Olivier   | Magritte  | OME |
| Véronique | Duchenne  | VDE |
| Daniel    | Tresegnie | DTE |

**1. Ordre du jour**

**2. Approbation du rapport du CA du 2016-03-15 -  
Pour décision**

- Les demandes d'adaptation suivantes sont demandée :
  - PG : Marieke Vervoort n'est pas une cavalière mais une sprinteuse
  - RV : UNCRPD, la traduction en Braille est citée, mais vise-t-on le Braille papier ou un document facilement lisible avec une barrette braille ? Un bon support digital est souvent suffisant voire plus efficace pour la majorité des utilisateurs
  - VDE demande si toutes les personnes aveugles et malvoyantes ont accès à Internet ?
  - RV répond par la négative

- VDE conclut que l'idéal serait donc d'avoir une traduction en Braille et un bon document digital
- Le PV est approuvé moyennant ces adaptations

### **3. EDF – AGA – Dublin 21-22 mai 2016 - Pour information et décision**

- PG explique que PG et GM sont membres de droit de l'AGA en tant que membres du Board et que le BDF a droit à deux délégués supplémentaire en tant que « full member ». Le BDF a pris l'habitude de procéder « par tournante » pour la désignation de ces délégués. La proposition pour 2016 était donc de désigner Peter et Veerle
- PS a déjà précisé qu'il ne serait pas disponible.
- OME précise qu'Emilie De Smet a accepté d'y aller
- VvdE répond qu'elle en a discuté avec Marieken Engelen. Ce ne serait pas possible pour cette année
- OME signale que la prochaine sur la liste est VN et la suivante TKF
- VN répond que ce n'est pas possible pour elle cette année
- TKF est libre et accepte de représenter le BDF
- OME explique pour les nouveaux membres que les frais liés à la participation à l'AGA, comme au Board, sont couverts par l'Union européenne : c'est l'EDF qui avance les frais d'hôtel tandis que le BDF avance les frais de déplacement et de subsistance. Les billets d'avion sont ensuite remboursés par l'EDF au BDF moyennant un plafond de 400 € et les frais de subsistance sont remboursés sur base d'un forfait variable selon le pays de destination. Si le forfait n'est pas dépensé, cela constitue un petit bénéfice pour le BDF qui rembourse les participants sur base des frais réels, avec le montant du forfait comme maximum.

### **4. EDF – Task force on Accessibility Act – Pour information**

- PG introduit le point
- OME explique que personne ne s'est porté volontaire
- PG réagit en soulignant qu'il s'agit d'une demande très technique et très large. Si l'on ne se sent pas « à la hauteur », il ne faut pas s'engager
- RV confirme que le champ de ce dossier est très large, ce n'est pas uniquement l'accès à Internet. Il est très difficile de tout suivre et cela demande d'être « spécialisé » dans beaucoup de domaines. Il ajoute que EBU demande à ses membres de prendre contact avec le Ministre Decroo pour lui demander de tenir compte de toute une série d'aspects. Le BDF ne doit-il pas faire de même ?
- VDE explique qu'un courrier a été envoyé aux parlementaires EU dès le mois de décembre. D'autre part, il y a un suivi régulier par le groupe de travail « accessibilité » du CSNPH dont le BDF peut bénéficier
- DTE confirme en rappelant qu'il y a eu un avis du CSNPH à ce sujet

- OME considère que le meilleur moment pour interpellier les ministres compétents sera lorsque le dossier arrivera sur la table du Conseil des Ministres européens
- GM abonde dans ce sens en soulignant qu'interpeller signifie qu'il faudra assurer un suivi par après
- RV insiste sur le fait que ce dossier mérite un suivi régulier
- PG demande à RV s'il n'est pas intéressé à entrer dans la *Task Force* ?
- RV répond que non, il n'a pas le temps
- VDE confirme que ce type de Task Force peut représenter une charge de travail considérable et que si un membre du CA s'y implique, le secrétariat ne pourra pas réaliser le travail pour lui
- VvdE précise qu'elle a posé la question à son collègue Reinhart Niesten mais qu'il ne parle pas suffisamment bien l'anglais pour s'y impliquer
- PG demande si l'on ne devrait pas interroger Vincent Snoeck à ce propos ?
- VN signale qu'elle peut interroger Vincent Snoeck qu'elle va bientôt rencontrer dans le cadre d'ACCESS-I.
- GM répond qu'interroger Vincent Snoeck n'est pas un problème pour le secrétariat. Atingo est membre du BDF et TKF et elle-même sont « membres fondateurs » d'ACCESS-I. Le problème est que, dans ce cas, il faudra épauler Vincent au niveau du secrétariat du BDF et que ce n'est actuellement pas possible.
- RV demande si en parler régulièrement avec les ministres ne serait pas plus efficace ?
- DTE relativise un peu l'ampleur de la tâche : l'EDF va sans doute fonctionner sur base de notes consolidées
- VDE souligne que l'EDF a relancé l'appel à participation dans la Task Force, ce qui signifie qu'il n'y a pas beaucoup de volontaires. Le BDF devrait demander des éclaircissements à l'EDF sur le mode de fonctionnement et sur l'ampleur
- Le CA demande au secrétariat d'interroger Marie Denninghaus

## 5. EDF – EU Commission consultation on rail passengers rights - Pour décision

- PG introduit le point. Il demande si l'on va utiliser la même procédure que pour le questionnaire de l'AG concernant la stratégie européenne du handicap 2010-2020
- DTE expose les trois possibilités
  - Soit le secrétariat élabore un projet de réponse, le soumet aux membres et répond au questionnaire au nom du BDF
  - Soit on demande aux membres de répondre directement au questionnaire par eux-mêmes
  - Soit on fait les deux : le secrétariat prépare une réponse, la soumet aux membres, répond au questionnaire et précise aux membres qu'ils peuvent répondre en utilisant la version préparée par le BDF ou en mettant l'accent sur certains aspects spécifiques
- GM précise que si le BDF répond, il doit se baser sur le back-ground du GT accessibilité du CSNPH
- DTE ajoute que le point est inscrit à l'ordre du jour du groupe de travail accessibilité du 18/04

- Le CA marque son accord sur la troisième proposition et charge le secrétariat de préparer le projet de réponse

## **6. EDF – Consultation on guidelines on air passengers rights – Pour décision**

- PG introduit le point. Il demande si l'on applique la même procédure Même raisonnement que pour le point 5 ?
- DTE confirme que le point est également inscrit à l'ordre du jour du GT accessibilité du CSNPH du 18/04/2016
- Le CA marque son accord et charge le secrétariat de préparer le projet de réponse

## **7. EDF - Salzburg Education Declaration 7 on education-Priority-EASPD-Lines of Action – Pour Information**

- PG introduit le point : il s'agit d'un document pour information uniquement. Le BDF n'a rien de particulier à faire par rapport à celui-ci
- GM demande ce que l'EASPD va faire avec ce document ?
- DTE explique que c'est un outil qui ne pose pas réellement de problème sur le fond
- OME considère qu'ils vont l'utiliser dans leur lobbyinig vers les décideurs

## **8. UNCRPD-Training guide - Pour information**

- PG introduit le point en soulignant qu'il s'agit d'un document très volumineux
- OME précise que ce document est distribué pour information. Il a été transmis au secrétariat par RV.
- DTE attire l'attention sur le fait qu'il s'agit d'un document de mise à jour d'un document qui existait au moment où le BDF a préparé son rapport alternatif. Document que le secrétariat a creusé à l'époque.
- GM demande dans quelle mesure ce contenu sera encore valable pour notre prochain rapport ?
- DTE explique que le problème est que ce type de document est valable à une date donnée et que les choses évoluent constamment : les membres du Comité des droits des personnes handicapées sont submergés et ne parviennent pas à analyser les rapports des Etats parties dans les temps. C'est ainsi que le 2<sup>ème</sup> rapport de la Belgique aurait dû être réalisé pour 2015, et le 3<sup>ème</sup> pour 2019. Vu leur retard, le Comité des experts ne procédera qu'à un examen commun de ces 2 rapports, fusionnés en un seul, en 2019. Tout dépendra donc de ce qu'ils vont demander d'ici-là.
- GM pointe une difficulté qui se posera lorsque le BDF se retrouvera devant ses membres et les Conseils d'avis pour ce second rapport. A l'époque, elle avait compris que tous les sujets pourraient être abordés. Dans les faits, il faudra travailler sur l'avancement de la Belgique par rapport aux recommandations émises par le Comité des

Droits de personnes handicapées : ce sera plus restreint. Il faudra préciser les attentes, bien expliquer aux membres.

- OME souligne que le moment venu, l'EDF et l'IDA pourront nous aider. Mais, pour l'instant, ils sont encore dans le processus du rapport initial : aucun pays n'en est à son second rapport alternatif. C'est à nouveau l'Espagne qui passera en premier et servira à préparer notre travail au niveau de la procédure.
- OME explique que lors de la conférence des Etats-Parties, 9 membres du Comité des droits des personnes handicapées devront être élus. A la lecture de la liste des candidats, il a constaté que Madame Anna Pelaez ne se représente plus. Il a interrogé An-Sofie Leenknecht à ce propos. Madame Pelaez termine son second mandat et ne peut donc plus se représenter.
- GM et TKF demandent si la Belgique ne pourrait présenter un candidat ? Ne devrait-on pas interpeller M. Ferrari ou Mme Pottier ?
- OME répond que pour cette année, c'est trop tard : les candidatures seront arrêtées le 14/04/2016, soit dans 2 jours
- DTE explique qu'il vaut mieux avoir un bon candidat, qui a de réelles chances d'être élu. Le tout est de l'identifier le plus vite possible et préparer la possibilité de son élection.
- OME rappelle qu'il s'agit d'une procédure pilotée par les affaires étrangères et que cela fait partie d'un énorme jeu de positionnement tous secteurs confondus. La Belgique serait actuellement occupée à négocier la possibilité d'entrer comme membre permanent au Conseil de sécurité de l'ONU et n'aurait pas risqué de diminuer ses chances en présentant un candidat au Comité des Droits des Personnes Handicapées. Pour la petite histoire, c'est en bonne partie pour cela que M. JP Van Ypersele n'a pas été élu au GIEC
- PG demande s'il faut soutenir un candidat particulier parmi ceux que l'on connaît ?
- OME précise qu'au niveau européen, Madame Diane Kingston (Grande-Bretagne) et Monsieur Laszlo Lovaszy (Hongrie) sont candidats à un second mandat, mais qu'avec le départ d'Ana Pelaez, les relais EDF seront amoindris
- TKF signale qu'elle connaît Monsieur Lovaszy et qu'il faut le soutenir
- OME signale également que Madame Pelaez sera candidate au Comité CEDAW et qu'il faudra la soutenir auprès du gouvernement belge, le moment venu
- DTE précise que le CEDAW est la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes

## **9. BDF – Membres – Acte portant création du Kleines Forum - Pour information**

- PG passe la parole à PS
- PS explique que les membres du *Kleines Forum* ont constaté qu'en janvier il y a eu un arrêté créant un organe consultatif de la Communauté germanophone (CG). Pour rappel, lui, VDE et Anaïs Boukerdous avaient rencontré le Président du Parlement de la CG et lui avaient fait part des priorités du secteur concernant la création d'un réel conseil consultatif. Le Président avait réagi en disant que ce n'est

pas tout à fait correct car il y a, au sein, du DPB, une participation de la société civile. Apparemment, le gouvernement de la CG s'est rendu compte que le *Kleines Forum* n'a pas d'existence légale et a pris un décret pour le créer formellement. Lors de la réunion d'avril du *Kleines Forum*, celui-ci n'a pas été mis au courant.

- PS ajoute qu'ils se basent sur l'article 20 du décret qui met en place un « jury ». Ils ne citent pas le *Kleines Forum*. Il faudrait leur rappeler que le BDF suit cela et que notre revendication est d'avoir un véritable conseil d'avis, créé en bonne et due forme sur base des attentes du Comité des droits des personnes handicapées
- DTE se dit surpris de la composition prévue : 2 membres du CA, 2 membres représentant le secteur de l'intégration sociale et professionnelle, 1 membre représentant le secteur de l'emploi, 1 membre représentant l'enseignement...
- GM constate que cela ne correspond pas à un Conseil consultatif des personnes handicapées
- PS va plus loin, cela ne correspond à rien
- GM demande comment fonctionne actuellement le *Kleines Forum*
- PS explique qu'il est constitué de l'ensemble des organisations de PH actives en CG et que l'ordre du jour est établi par la DPB
- VDE précise que dans le plan d'action 2015 – 2025 de la CG est prévue la création d'une représentation du monde civil
- GM demande si le BDF peut interroger le ministre du fait que le *Kleines Forum* a été créé et que l'on veut savoir comment cela correspondra au prescrit de l'UNCRPD
- TKF précise qu'il s'agit d'un arrêté portant création d'un organe. Il faut dire que l'on veut plus en terme de représentation et de missions
- TKF souligne que les missions prévues sont les mêmes que les missions des conseils d'avis de l'AWIPH
- DTE suggère qu'une autre structure soit créée avec les missions de Conseil d'avis au sens UNCRPD
- VDE signale que le gouvernement considère qu'il est en accord avec le paragraphe concernant le respect de l'UNCRPD, ce qui n'est pas le cas
- TKF demande comment fonctionne les ONG de PH en CG
- PS rappelle qu'elles fonctionnent sur base du volontariat et privilégient donc l'opérationnel. Une seule organisation dispose de personnel. D'où la difficulté de revendiquer la création d'un réel Conseil d'avis car ils ne soutiennent pas réellement la revendication. Il faudrait, au minimum, que le gouvernement contacte les ONG pour les candidatures à ce Conseil d'avis
- DTE annonce que le secrétariat va préparer le courrier à destination du gouvernement de la CG
- PSC précise qu'il est disposé à le traduire pour qu'il soit envoyé en allemand

## **10. BDF – Recherche de nouveaux membres – Pour discussion**

- PG cède la parole à OME qui distribue, en séance la note annoncée
- OME explique la démarche proposée.

- TKF précise que du côté francophone, il n'y a pas des centaines d'organisations qui correspondent aux critères
- GM demande s'il y en a ?
- TKF interroge sur la question de savoir si l'on interpelle des associations telles que la Ligue des Familles qui ne sont pas spécifiquement représentatives des PH ?
- GM constate que si l'on élargit, par rapport à l'EDF, on risque d'être en porte à faux. Nous sommes souvent critiqués avec l'EDF par rapport à la présence de « services providers », il ne faudrait pas rendre notre position difficile en élargissant au-delà du handicap
- PG demande comment cela s'est passé à l'époque ?
- DTE rappelle que ce n'était pas seulement un problème au niveau de l'EDF. Il y avait aussi la CE qui considérait que le fait que les membres du CSNPH étaient nommés par le Gouvernement leur enlevait leur indépendance. D'où l'idée de s'écarter du CSNPH. Le ministre Vandelandotte a proposé d'allouer 5 millions FB comme frais de fonctionnement. DTE a fait valoir que ce ne serait pas suffisant et a proposé un protocole créant une asbl et prévoyant que le Gouvernement mettrait à sa disposition 2 agents qui assureraient le secrétariat.
- GM continue : les associations payeraient la cotisation EDF. Toutes les organisations du secteur ont été invitées à une réunion où n'étaient présentes que les 10 organisations fondatrices et puis le BDF a démarré.
- PG confirme que la base doit rester des organisations de PH
- RV va dans le même sens : on doit rester avec le focus « handicap »
- GM rappelle que l'on a défendu le parallélisme avec le CSNPH. Si on ne le fait pas au niveau international, on s'écarte de cette logique
- DTE rappelle que c'est le 2<sup>ème</sup> désistement que l'on a acté, c'est un mauvais signal, notamment par rapport aux instances internationales
- GM souligne que l'idée n'est pas de tourner en vase clos. La visibilité reste à nos associations
- RV rappelle que même s'il y a eu défection d'un membre, il considère que le BDF fait du très bon travail, depuis des années
- CA marque son accord avec la procédure proposée

## **11. BDF-Commissaire aux comptes 2016 – Pour information**

- PG se réjouit que M. Angillis soit d'accord d'assumer la fonction de Commissaire aux comptes

## **12. Divers**

- AP<sup>3</sup> : retrait de M. Lodomez
  - GM demande s'il ne faudrait pas demander à AP<sup>3</sup>, qui va les représenter?
 OME explique que l'on va envoyer une demande à chaque organisation pour la mise à jour de la page « membres » du site Internet du BDF. Cette demande inclut l'identification de la personne responsable. Ce sera donc fait de cette manière-là